

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert sur 1999 (en francs)
<b>AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION</b>		
I. – AFFAIRES ÉTRANGÈRES		
TITRES III ET IV		
Matériel et fonctionnement courant.....	34-98	4 540 579
Coopération culturelle et scientifique .....	42-11	98 043
Autres interventions de politique internationale.....	42-37	3 316 165
Total pour les affaires étrangères .....		7 954 787
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT</b>		
II. – ENVIRONNEMENT		
TITRE III		
Protection de la nature et de l'environnement. – Dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien.....	34-10	877 639
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	34-94	557 205
Moyens de fonctionnement des services centraux .....	34-98	1 035
Versements et remboursements à divers organismes et fonds de gestion des milieux naturels.....	37-02	9 587
Total pour l'environnement.....		1 445 466
<b>ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE</b>		
IV. – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANAT		
TITRE IV		
Interventions en faveur du commerce et de l'artisanat.....	44-03	10 657 012
<b>ÉDUCATION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE</b>		
I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services centraux .....	34-98	36 400
Établissements scolaires et de formation. – Dépenses pédagogiques et subventions de fonctionnement.....	36-71	30 515
Formation des personnels.....	37-20	30 515
Actions pédagogiques dans l'enseignement primaire .....	37-83	672 272
Insertion professionnelle.....	37-84	10 101 156
Total pour l'enseignement scolaire .....		10 870 858
II. – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
TITRE IV		
Bourses, secours d'études et contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens .....	43-71	5 185 323
<b>EMPLOI ET SOLIDARITÉ</b>		
II. – SANTÉ ET SOLIDARITÉ		
TITRES III ET IV		
Prestations et versements facultatifs .....	33-92	94 271
Dépenses d'aide sociale obligatoire.....	46-23	7 109 467
Programmes et dispositifs de lutte contre les toxicomanies .....	47-15	2 500 000
Total pour la santé, la solidarité et la ville.....		9 703 738
III. – VILLE		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services en charge de la politique de la ville .....	37-60	1 053 367
<b>SERVICES DU PREMIER MINISTRE</b>		
IV. – PLAN		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	6 600
Total pour le tableau B .....		46 877 151

Arrêté du 8 juin  
1999 portant report  
de crédit.

NOR : ECOB9910031A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,  
Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;  
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1998 ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1999,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est annulé sur 1998 un crédit de 1 071 477 759 F applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

**Art. 2.** – Est ouvert sur 1999 un crédit de 1 071 477 759 F applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1999.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur du budget,*  
 C. BLANCHARD-DIGNAC

TABLEAU A

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT annulé sur 1998 (en francs)
<b>AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION</b>		
<b>I. – AFFAIRES ÉTRANGÈRES</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Frais de réception et de voyages exceptionnels.....	34-03	12 300 000
Frais de réceptions courantes et de déplacements ministériels.....	34-04	3 300 962
Matériel et fonctionnement courant.....	34-98	43 527 939
Action culturelle et aide au développement.....	42-10	106 262 024
Interventions de politique internationale.....	42-37	12 932 000
Frais de rapatriement.....	46-91	424 065
Assistance aux Français à l'étranger et aux réfugiés étrangers en France.....	46-94	1 200 346
<b>Total pour les affaires étrangères .....</b>		<b>179 947 336</b>
<b>II. – COOPÉRATION</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Frais de réception et déplacements ministériels.....	34-04	850 000
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	11 518 733
Etablissements culturels.....	36-82	1 576 060
Appui à des initiatives privées et décentralisées.....	42-24	15 395 000
<b>Total pour la coopération.....</b>		<b>29 339 793</b>
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT</b>		
<b>I. – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>		
<b>TITRE III</b>		
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	<b>433 334</b>
<b>II. – ENVIRONNEMENT</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Prestations et versements facultatifs.....	33-92	225 051
Protection de la nature et de l'environnement. – Dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien.....	34-10	9 540 037
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	34-94	617 464
Moyens de fonctionnement des services centraux.....	34-98	4 022 692
Instances consultatives et remboursements à divers établissements publics.....	37-02	2 064 300
Protection de la nature et de l'environnement. – Subventions.....	44-10	7 960 052
<b>Total pour l'environnement.....</b>		<b>24 429 596</b>
<b>ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE</b>		
<b>IV. – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANAT</b>		
<b>TITRE IV</b>		
Interventions en faveur de l'artisanat.....	44-01	3 768 393
Interventions en faveur du commerce.....	44-02	453 291
<b>Total pour les petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat .....</b>		<b>4 221 684</b>
<b>ÉDUCATION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE</b>		
<b>I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Prestations et versements facultatifs.....	33-92	10 969 431
Moyens de fonctionnement des services centraux .....	34-98	25 691 684
Lycées et collèges. – Participation de l'Etat aux dépenses de rémunération des personnels d'internat et de demi-pension.....	36-60	18 984 000

TABLEAU A

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT annulé sur 1998 (en francs)
Formation professionnelle et actions de promotion .....	36-80	3 215 059
Formation des personnels .....	37-20	40 778 363
Examens et concours .....	37-82	9 083 411
Actions pédagogiques dans l'enseignement primaire .....	37-83	6 075 402
Insertion professionnelle .....	37-84	17 000 000
Dépenses d'éducation dans les territoires et collectivités d'outre-mer .....	41-02	946 433
Etablissements d'enseignement privés sous contrat. – Rémunerations des personnels enseignants .....	43-01	9 667 335
Etablissements d'enseignement privés: contribution de l'Etat au fonctionnement et subventions .....	43-02	42 479 343
Contribution de l'Etat aux dépenses de transports scolaires .....	43-35	10 104 089
Bourses et secours d'études .....	43-71	57 766 357
Interventions diverses .....	43-80	3 383 841
<b>Total pour l'enseignement scolaire .....</b>		<b>256 144 748</b>
<b>II. – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Enseignement supérieur et recherche. – Subventions de fonctionnement .....	36-11	95 702
Examens et concours .....	37-82	954 997
Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel .....	37-94	356 241
Enseignements supérieurs. – Encouragements divers .....	43-11	7 604 440
Aide au prérecrutement d'enseignants-chercheurs .....	43-50	20 669 452
Bourses et secours d'études .....	43-71	160 694 036
<b>Total pour l'enseignement supérieur .....</b>		<b>190 374 868</b>
<b>EMPLOI ET SOLIDARITÉ</b>		
<b>II. – SANTÉ ET SOLIDARITÉ</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Prestations et versements facultatifs .....	33-92	672 230
Administration centrale et services communs. – Moyens de fonctionnement des services ..	34-98	23 702 600
Etablissements nationaux à caractère sanitaire et social .....	36-81	16 380 000
Service national des objecteurs de conscience .....	37-01	19 950 000
Enseignement et formation permanente des personnels .....	37-05	1 029 054
Directions départementales des affaires sanitaires et sociales. – Remboursement des dépenses de personnel .....	37-12	1 526 194
Moyens de fonctionnement des services en charge de la politique de la ville .....	37-60	2 166 823
Dépenses déconcentrées de modernisation et d'animation de la politique de la ville .....	37-82	5 711 103
Interventions en faveur des droits des femmes .....	43-02	2 435 273
Professions sociales. – Formation .....	43-33	5 920 086
Enseignement sanitaire et social. – Bourses .....	43-34	2 156 370
Innovation sociale .....	44-01	80 573
Dépenses d'aide sociale obligatoire .....	46-23	34 411 355
Programmes et dispositifs en faveur de la santé des populations .....	47-11	5 674 215
Veille, alerte et interventions sanitaires .....	47-12	4 100 926
Programmes et dispositifs de lutte contre les toxicomanies .....	47-15	7 582 548
Programmes et dispositifs de lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme .....	47-17	1 285 988
Programmes et dispositifs de lutte contre le SIDA .....	47-18	10 390 255
Organisation du système de soins .....	47-19	1 007 078
Programmes d'action sociale de l'Etat .....	47-21	238 348 500
Subventions à divers régimes de protection sociale .....	47-23	136 789
Population et migrations. – Interventions de l'Etat .....	47-81	336 761
<b>Total pour la santé, la solidarité et la ville .....</b>		<b>385 004 721</b>
<b>SERVICES DU PREMIER MINISTRE</b>		
<b>IV. – PLAN</b>		
<b>TITRE III</b>		
Moyens de fonctionnement des services .....	34-98	1 581 679
<b>Total pour le tableau A .....</b>		<b>1 071 477 759</b>

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert en 1999 (en francs)
<b>AFFAIRES ÉTRANGÈRES</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Frais de réception et de voyages exceptionnels.....	34-03	12 300 000
Frais de réceptions courantes et de déplacements ministériels .....	34-04	4 150 962
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-05	9 316 787
Frais de déplacement.....	34-90	2 201 946
Matériel et fonctionnement courant.....	34-98	43 527 939
Etablissements culturels, de coopération et de recherche à l'étranger.....	37-95	1 786 060
Coopération culturelle et scientifique .....	42-11	51 122 412
Coopération technique et au développement.....	42-12	51 938 819
Appui à des initiatives privées ou décentralisées.....	42-13	18 385 793
Autres interventions de politique internationale.....	42-37	12 932 000
Frais de rapatriement.....	46-91	424 065
Assistance aux Français à l'étranger et aux réfugiés étrangers en France.....	46-94	1 200 346
<b>Total pour les affaires étrangères .....</b>		<b>209 287 129</b>
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT</b>		
<b>I. – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>		
<b>TITRE III</b>		
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	433 334
<b>II. – ENVIRONNEMENT</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Prestations et versements facultatifs .....	33-92	225 051
Protection de la nature et de l'environnement. – Dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien .....	34-10	9 540 037
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	34-94	617 464
Moyens de fonctionnement des services centraux .....	34-98	4 022 692
Versements et remboursements à divers organismes et Fonds de gestion des milieux naturels .....	37-02	2 064 300
Protection de la nature et de l'environnement.....	44-10	7 960 052
<b>Total pour l'environnement.....</b>		<b>24 429 596</b>
<b>ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE</b>		
<b>IV. – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANAT</b>		
<b>TITRE IV</b>		
Interventions en faveur du commerce et de l'artisanat.....	44-03	4 221 684
<b>ÉDUCATION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE</b>		
<b>I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Prestations et versements facultatifs .....	33-92	10 969 431
Moyens de fonctionnement des services centraux .....	34-98	25 691 684
Lycées et collèges. – Participation de l'Etat aux dépenses de rémunération des personnels d'internat et de demi-pension .....	36-60	18 984 000
Formation professionnelle et actions de promotion .....	36-80	3 215 059
Formation des personnels.....	37-20	40 778 363
Examens et concours.....	37-82	9 083 411
Actions pédagogiques dans l'enseignement primaire .....	37-83	6 075 402
Insertion professionnelle .....	37-84	17 000 000
Dépenses d'éducation dans les territoires et collectivités d'outre-mer .....	41-02	946 433
Etablissements d'enseignement privés sous contrat. – Rémunérations des personnels enseignants .....	43-01	9 667 335
Etablissements d'enseignement privés: contribution de l'Etat au fonctionnement et subventions .....	43-02	42 479 343
Contribution de l'Etat aux dépenses de transports des élèves.....	43-35	10 104 089
Bourses et secours d'études .....	43-71	57 766 357
Interventions diverses .....	43-80	3 383 841
<b>Total pour l'enseignement scolaire .....</b>		<b>256 144 748</b>
<b>II. – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>		
<b>TITRES III ET IV</b>		
Enseignement supérieur et recherche. – Subventions de fonctionnement.....	36-11	95 702
Examens et concours .....	37-82	954 997
Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel .....	37-94	356 241

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert en 1999 (en francs)
Enseignements supérieurs. - Encouragements divers .....	43-11	7 604 440
Aide au prérecrutement d'enseignants-chercheurs .....	43-50	20 669 452
Bourses, secours d'études et contributions de l'Etat aux transports collectifs parisiens .....	43-71	160 694 036
<b>Total pour l'enseignement supérieur .....</b>		<b>190 374 868</b>
<b>EMPLOI ET SOLIDARITÉ</b>		
II. - SANTÉ ET SOLIDARITÉ		
TITRES III ET IV		
Prestations et versements facultatifs .....	33-92	672 230
Administration centrale et services communs. - Moyens de fonctionnement des services ..	34-98	24 731 654
Etablissements nationaux à caractère sanitaire et social .....	36-81	16 380 000
Service national des objecteurs de conscience .....	37-01	19 950 000
Directions départementales des affaires sanitaires et sociales. - Remboursement des dépenses de personnel .....	37-12	1 526 194
Interventions en faveur des droits des femmes .....	43-02	2 435 273
Professions sociales. - Formation .....	43-33	5 920 086
Enseignement sanitaire et social. - Bourses .....	43-34	2 156 370
Innovation sociale .....	44-01	80 573
Dépenses d'aide sociale obligatoire .....	46-23	34 411 355
Programmes et dispositifs en faveur de la santé des populations .....	47-11	2 533 383
Veille, alerte et interventions sanitaires .....	47-12	3 755 955
Programmes et dispositifs de lutte contre les toxicomanies .....	47-15	7 582 548
Programmes et dispositifs de lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme .....	47-17	1 285 988
Lutte contre le SIDA et les maladies transmissibles .....	47-18	10 735 226
Organisation du système de soins .....	47-19	4 147 910
Programmes d'action sociale de l'Etat .....	47-21	238 348 500
Subventions à divers régimes de protection sociale .....	47-23	136 789
Population et migrations. - Interventions de l'Etat .....	47-81	336 761
<b>Total pour la santé et solidarité .....</b>		<b>377 126 795</b>
III. - VILLE		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services en charge de la politique de la ville .....	37-60	2 166 823
Dépenses déconcentrées de modernisation et d'animation de la politique de la ville .....	37-82	5 711 103
<b>Total pour la ville .....</b>		<b>7 877 926</b>
SERVICES DU PREMIER MINISTRE		
IV. - PLAN		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services .....	34-98	1 581 679
<b>Total pour le tableau B .....</b>		<b>1 071 477 759</b>

**Arrêté du 8 juin 1999 relatif aux régies d'avances instituées auprès des postes d'expansion économique implantés dans les pays dotés d'un trésorier**

NOR: ECOE9900039A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétaire d'Etat au commerce extérieur,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18, modifié par le décret n° 92-1369 du 29 décembre 1992 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-70 du 15 janvier 1976 ;

Vu le décret n° 66-912 du 7 décembre 1966 relatif aux comptables et aux régisseurs de recettes et d'avances chargés d'exécuter les recettes et dépenses publiques à l'étranger, modifié par le décret n° 89-535 du 28 juillet 1989 ;

Vu le décret n° 66-913 du 7 décembre 1966 relatif aux modalités d'exécution des recettes et dépenses publiques à l'étranger ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1992 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>e</sup>.** - Il est institué auprès des postes d'expansion économique à l'étranger du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie désignés à l'article 2 ci-après des régies d'avances pour le paiement des dépenses énumérées aux paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 de l'article 10 du décret du 20 juillet 1992 susvisé.

Peuvent en outre être payées sur la régie les rémunérations des personnels de service.

Le montant maximum des dépenses de matériel et de fonctionnement est fixé à la contre-valeur en devises de 10 000 F par opération. Toutefois, en ce qui concerne les frais d'assurance, d'entretien annuels, d'abonnement à des agences de notoriété et de petits équipements, ce plafond peut être dépassé sur autorisation spéciale délivrée par le directeur des relations économiques extérieures.

**Art. 2.** - Le montant de l'avance à consentir aux régisseurs est fixé dans chaque poste à la contre-valeur en devises des sommes en francs ci-après :